
Vue d'ensemble



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés

Aline Ferrante, Rosalinda Solotareff*

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à 158 000 euros et détiennent collectivement 92 % de la masse totale de patrimoine brut. Les 10 % les mieux dotés détiennent davantage d'actifs professionnels, tandis que les 10 % les moins bien dotés possèdent principalement des comptes courants et produits d'épargne réglementés et des biens durables, et sont par ailleurs endettés. Les biens immobiliers représentent plus des deux tiers du patrimoine brut des ménages situés au milieu de la distribution, entre le quatrième et le neuvième décile.

Les inégalités de patrimoine ont augmenté entre 1998 et 2015, même si elles baissent légèrement depuis 2010. Le patrimoine financier et immobilier moyen a augmenté entre 1998 et 2015 pour l'ensemble de la distribution sauf pour les 20 % des ménages les moins dotés. Les 70 % des ménages les mieux dotés ont bénéficié de la forte valorisation du patrimoine immobilier (+ 133 % en euros courants) sur la période, surtout entre 1998 et 2010. De même, le patrimoine financier a augmenté de 75 % entre 1998 et 2015, essentiellement durant la période 2004-2010, profitant à tous sauf aux 20 % des ménages les moins dotés qui détiennent presque uniquement des comptes courants et livrets d'épargne réglementée.

Le clivage entre ménages peu et bien dotés en patrimoine tient avant tout au fait de détenir un bien immobilier : les 60 % de ménages les mieux dotés concentrent 99 % de la masse totale de patrimoine immobilier. Les disparités de patrimoine s'expliquent par des écarts de niveau de vie puis par des différences d'âge, permettant de distinguer des périodes de la vie davantage consacrées à l'accumulation et d'autres à la désaccumulation. Le retournement semble arriver plus tôt qu'auparavant : en 2015, les 55-64 ans ont un patrimoine inférieur à celui des 50-54 ans, et inférieur à celui des ménages du même âge en 2010.

Début 2015, d'après l'enquête Patrimoine 2014-2015 (*encadré*), la moitié des ménages vivant en France déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 158 000 euros (D5, *figure 1*) et possèdent collectivement 92 % de la masse totale de patrimoine. Ce patrimoine comprend les actifs financiers, les actifs professionnels, les biens immobiliers et les autres biens durables et objets de valeur. Les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent chacun plus de 595 700 euros d'actifs (D9), tandis que les 10 % les moins bien dotés en possèdent moins de 4 300 euros (D1). Les premiers détiennent 47 % de la masse totale de patrimoine brut et les seconds moins de 0,1 %. Le patrimoine est beaucoup plus inégalement réparti que les revenus : les 10 % des ménages aux revenus les plus élevés reçoivent 26 % de la masse totale des **revenus disponibles**. À champ comparable entre 2010 et 2015, c'est-à-dire hors véhicules, biens durables et objets de valeur, un Français sur deux détient 144 600 euros de **patrimoine brut hors reste** en 2015 contre 141 000 en 2010 (+ 3 % en euros courants).

* Aline Ferrante, Rosalinda Solotareff, Insee.

1. Distribution du patrimoine brut

en euros

	Patrimoine brut		Patrimoine brut hors reste	
	2015	2010	2015	Évolution (en %)
Déciles de patrimoine				
D1	4 300	900	700	- 22
D2	12 900	3 300	3 500	6
D3	34 100	14 500	20 400	41
D4	94 900	71 400	82 300	15
D5	158 000	141 000	144 600	3
D6	215 800	198 900	194 400	- 2
D7	278 000	257 400	252 900	- 2
D8	374 500	341 600	343 500	1
D9	595 700	533 400	553 700	4
P95	883 900	812 100	831 100	2
P99	1 953 000	1 776 000	1 842 000	4
Indicateurs d'inégalités¹				
D9/D1	139	593	791	33
Q2/Q1	8	21	16	- 22
Gini	0,635	0,662	0,653	- 1

1. La forte concentration du patrimoine rend l'indicateur D9/D1 très volatil.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut (>D9) possèdent au minimum 595 700 euros de patrimoine. À champ comparable, 10 % des ménages détenaient plus de 533 400 euros de patrimoine brut hors reste en 2010 contre 553 700 euros en 2015, soit une évolution de + 4 % en euros courants.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010 et 2014-2015.

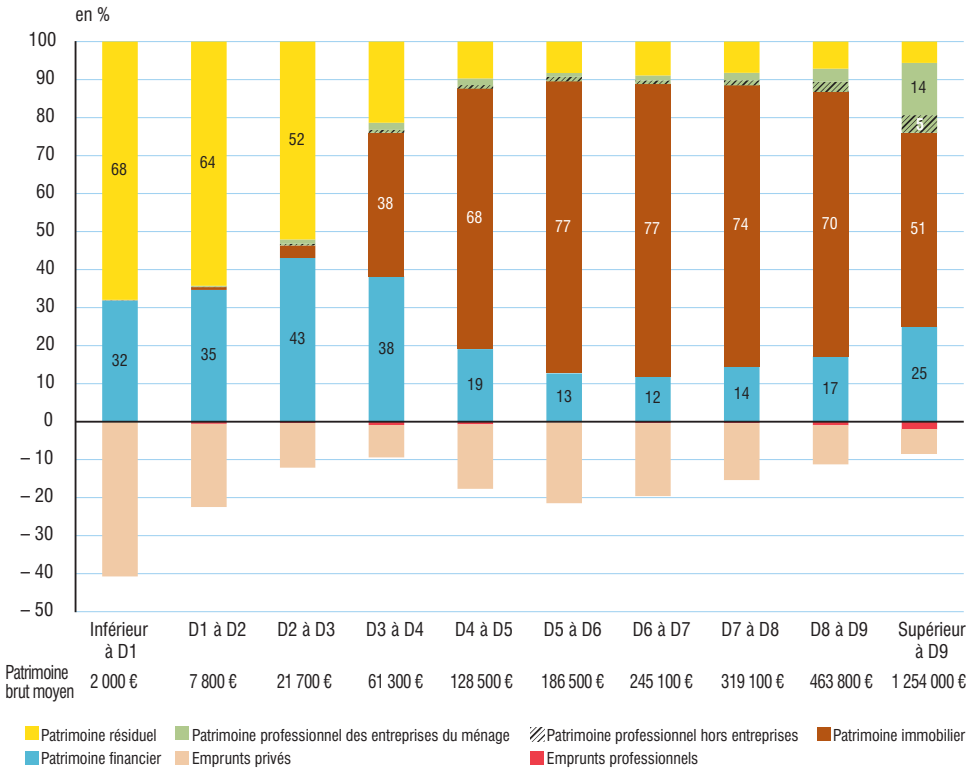
Du patrimoine immobilier en milieu-haut de distribution, du patrimoine financier et des biens durables en bas de distribution

La composition du patrimoine des ménages diffère selon leur montant de patrimoine brut (figure 2). Le patrimoine immobilier est largement majoritaire dans le milieu-haut de la distribution, avec une part comprise entre 68 % et 77 % pour les ménages situés entre le 4^e et le 9^e décile. Les 30 % des Français les moins dotés sont ceux qui ne possèdent pas de patrimoine immobilier : leur épargne est placée dans des produits financiers (entre 32 % et 43 %) peu risqués tels les livrets, ou des biens durables, véhicules ou autre patrimoine restant (entre 50 % et 70 %). Les 10 % les moins dotés sont également plus souvent endettés, principalement pour des motifs privés autres qu'immobilier : pour l'achat d'une voiture ou de biens d'équipement, via des crédits à la consommation, etc. Leurs emprunts représentent 40 % de leur patrimoine brut. Leur patrimoine brut s'élève à 2 000 euros en moyenne et se réduit à 1 200 euros de **patrimoine net** une fois déduit le capital restant dû ; un dixième de ces ménages ont même un patrimoine net négatif.

Les 10 % des ménages aux plus hauts patrimoines ont davantage d'actifs professionnels

Les 10 % des ménages les mieux dotés se démarquent fortement des autres : à la fois par le niveau de patrimoine détenu – en moyenne huit fois plus élevé que celui des autres ménages – et par sa composition – un cinquième étant constitué d'actifs professionnels, contre 2 % pour les autres ménages. Le patrimoine professionnel est très concentré, car

2. Composition du patrimoine brut par tranches début 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

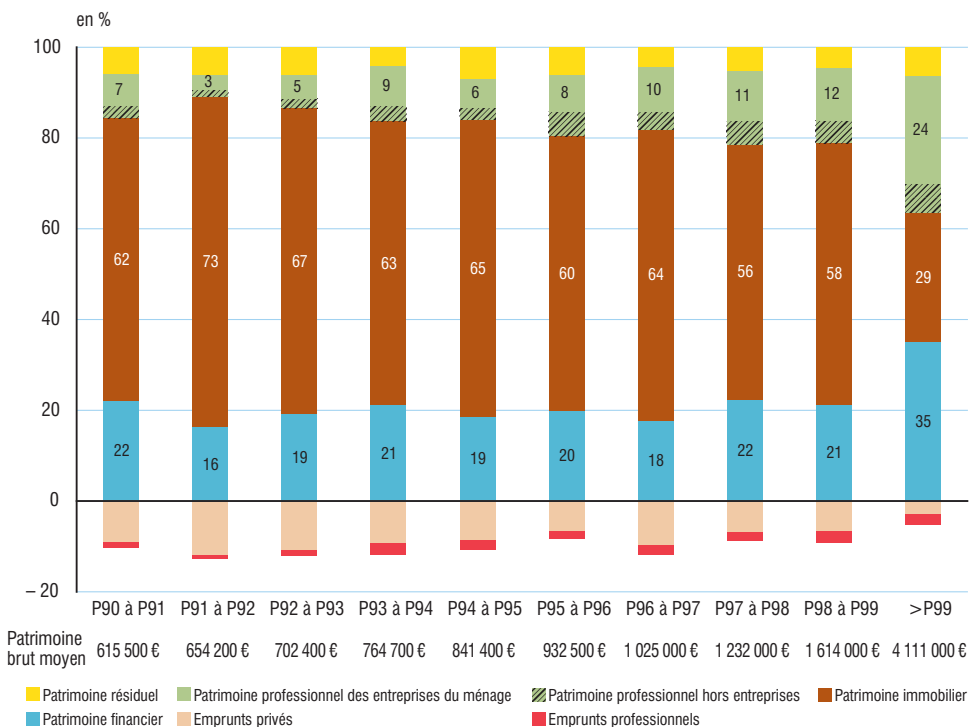
Lecture : début 2015, le patrimoine détenu par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut est composé à 25 % d'actifs financiers, 51 % d'actifs immobiliers, 19 % d'actifs professionnels (dont 5 % hors entreprise et 14 % via l'entreprise) et 6 % de patrimoine résiduel. Les emprunts privés équivalent à 7 % de leur patrimoine brut et les emprunts professionnels à 2 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

directement lié à l'activité d'indépendant ou d'agriculteur d'un des membres du ménage : seuls 15 % des ménages en détiennent et près de la moitié d'entre eux ont un patrimoine brut supérieur au 8^e décile.

Cependant, les disparités restent importantes entre les ménages les mieux dotés (figure 3). Au-dessus du dernier décile, les ménages détiennent en moyenne 1,25 million d'euros de patrimoine brut, mais les 10 % des ménages les moins bien dotés parmi eux (P90 à P91) possèdent en moyenne 615 500 euros, contre 4,1 millions en moyenne pour les 1 % des ménages les mieux dotés. Ces 1 % de ménages les mieux dotés détiennent à eux seuls 16 % de la masse totale de patrimoine. Il est constitué à 29 % seulement de biens immobiliers, alors que la composante immobilière domine le patrimoine des ménages situés entre les neuf autres centiles les plus élevés. Ces 1 % de ménages les mieux dotés choisissent davantage les produits financiers (35 % de leur masse de patrimoine détenue) ou professionnels (30 %), en particulier via la détention d'entreprises au nom du ménage (représentant 24 % de leur patrimoine, un taux deux fois plus élevé que pour les autres catégories de ménages) [Coppoletta-Solotareff et al., 2015].

3. Composition du patrimoine brut des ménages du dernier décile début 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, le patrimoine brut détenu par les 1 % des ménages les mieux dotés est composé à 35 % d'actifs financiers, 29 % d'actifs immobiliers, 30 % d'actifs professionnels (dont 6 % hors entreprise et 24 % via l'entreprise) et 6 % de patrimoine résiduel. Les emprunts privés équivalent à 3 % de leur patrimoine brut et les emprunts professionnels à 2 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Après avoir augmenté entre 1998 et 2010, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement

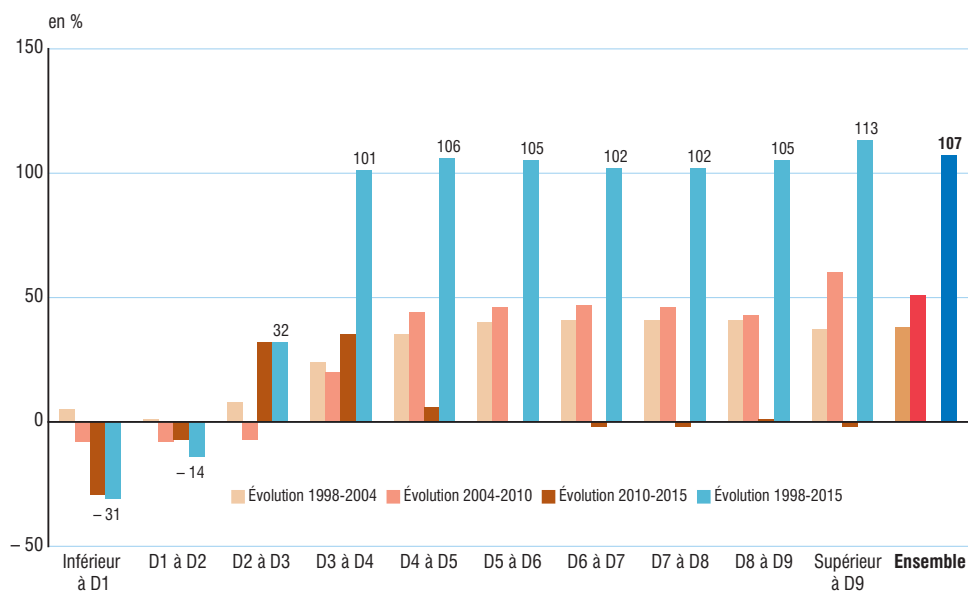
Entre 1998 et 2015, le patrimoine brut hors reste moyen détenu par les ménages vivant en France métropolitaine a été multiplié par deux en euros courants¹ (par 1,6 en euros constants). C'est au cours des années 2000 qu'il a le plus augmenté : + 38 % entre 1998 et 2004 puis encore + 51 % entre 2004 et 2010 (figure 4). Il a ensuite stagné entre 2010 et 2015 : 0 % en euros courants (- 6 % en euros constants).

Le rythme de progression n'a pas été le même pour tous : le patrimoine brut hors reste moyen des 10 % les moins bien dotés en 2015 est inférieur de 31 % à celui de leurs homologues de 1998, alors que celui des 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 113 % sur la période. En euros constants, le total détenu par les 10 % les moins bien dotés a même baissé de 46 % (contre une hausse de 67 % pour les ménages les mieux dotés). C'est entre 2010 et 2015 que le patrimoine de ces ménages les moins dotés, presque intégralement constitué de comptes courants et de livrets d'épargne réglementée², a fortement diminué (- 29 %).

1. Dans cette étude, les montants de patrimoine sont exprimés en euros courants, sauf mention contraire.

2. La prise en compte du patrimoine restant, notamment de leur véhicule et biens durables, augmente leur patrimoine brut ; mais la rupture méthodologique entre 2010 et 2015 empêche une comparaison temporelle.

4. Évolution entre 1998 et 2015 du patrimoine brut hors reste moyen par tranches



Champ : France métropolitaine.

Lecture : le patrimoine brut hors reste moyen détenu par les 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 37 % entre 1998 et 2004, puis de 60 % entre 2004 et 2010 et a reculé ensuite de 2 % entre 2010 et 2015. Cela représente une hausse de 113 % sur l'ensemble de la période 1998-2015.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

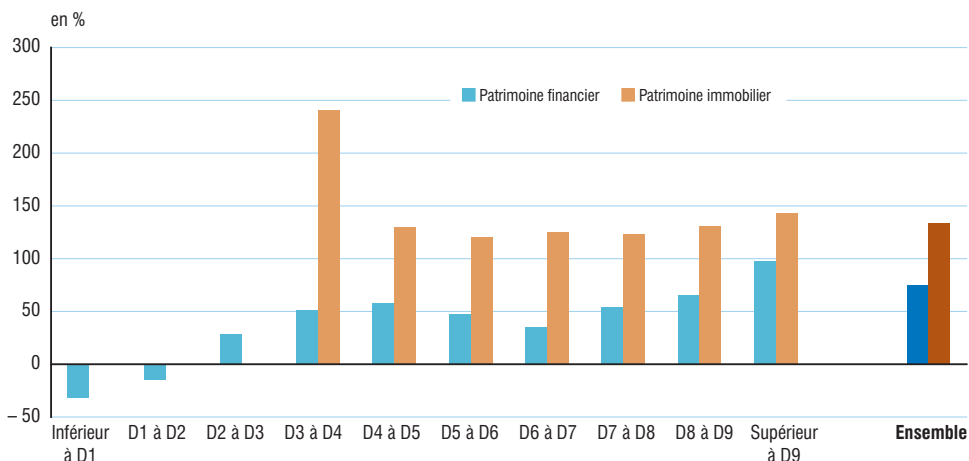
En euros courants au cours des 17 dernières années, le patrimoine a finalement augmenté pour toutes les tranches considérées à l'exception des 20 % des ménages les moins dotés. Cette hausse est intervenue entre 1998 et 2010, la période suivante se caractérisant par une presque stagnation des niveaux de patrimoine pour la plupart des types de ménages, voire une légère baisse en euros constants. Les seuls ménages ayant vu une augmentation notable entre 2010 et 2015 (+ 34 %) se situent entre le 2^e et le 4^e décile de patrimoine.

De ce fait, les inégalités ont légèrement reculé depuis 2010 : début 2015, les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent en moyenne 33 fois plus de patrimoine brut hors reste que les 50 % de ménages les moins bien dotés, contre 38 fois en 2010, et 30 fois en 1998. **L'indice de Gini** baisse entre 2010 et 2015 (de 0,661 à 0,650 en France métropolitaine) mais s'établit toujours nettement au-dessus des niveaux de 1998 et 2004 (0,639 et 0,640). Cette baisse sur la période récente s'explique par la moindre part de patrimoine détenue par les 1 % les mieux dotés et par la réduction des inégalités entre le milieu et le bas de la distribution de patrimoine : le rapport interquartile Q2/Q1 a diminué de 22 % en France entre 2010 et 2015 (figure 1). En outre, du fait de la faible part de patrimoine détenue par les 10 % les moins dotés, leur décrochage par rapport au reste de la distribution n'a que peu d'impact sur le niveau d'inégalité mesuré par l'indice.

Le patrimoine immobilier a plus que doublé en presque vingt ans

Entre 1998 et 2015, les inégalités ont augmenté à la faveur d'un accroissement important du patrimoine immobilier, uniquement détenu par une partie de la population : le patrimoine immobilier moyen a augmenté de 133 % (figure 5), essentiellement sur la période 1998-2010 (+ 50 % tous les six ans). La masse de patrimoine immobilier a augmenté de 156 % entre

5. Évolution du patrimoine financier et immobilier moyen entre 1998 et 2015 par tranches



Champ : France métropolitaine.

Lecture : entre 1998 et 2015, le patrimoine financier moyen des 10 % des ménages les moins aisés en patrimoine brut hors reste (inférieur au 1^{er} décile) a diminué de 31 % en euros courants.

Note : les ménages sont répartis en tranches de 10 % de la population entre déciles de patrimoine brut hors reste.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

1998 et 2010, principalement en raison de la valorisation des logements anciens (contribution de 102 points à la croissance du patrimoine immobilier), et dans une moindre mesure de la contribution des constructions neuves durant cette période (contribution de 38 points), le reste étant dû à la hausse des prix des logements neufs (contribution de 16 points) [Lamarche et Salembier, 2012]. En 17 ans, cette conjoncture favorable a profité aux 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut hors reste avec une augmentation de 121 % à 240 % de leur patrimoine immobilier, à l'inverse des ménages du bas de la distribution, très peu détenteurs de biens immobiliers.

L'augmentation de la concentration du patrimoine sur cette période s'explique ainsi largement par la hausse des prix de l'immobilier constatée entre 1998 et 2010, puisque le patrimoine immobilier représente une grande part du patrimoine brut total pour les ménages dans le milieu et le haut de la distribution. L'évolution de l'accèsion à la propriété est néanmoins contrastée selon la tranche de patrimoine brut : si les propriétaires (accédants ou non) sont toujours quasiment inexistantes parmi les 30 % des ménages les moins dotés, leur nombre a augmenté de presque 4 points entre 1998 et 2015 (de 76 % à 79,8 %) pour les autres ménages.

En revanche, la population des ménages propriétaires ou accédants reste relativement homogène : le **rapport interdécile** du patrimoine brut hors reste n'a augmenté que de 6 % entre 1998 et 2015 pour cette population, contre 82 % pour les ménages locataires ou logés gratuitement et 134 % sur la population totale.

Durant la même période, le patrimoine financier a augmenté de 75 %

Entre 1998 et 2015, le patrimoine financier moyen des ménages a augmenté de 75 % (figure 5) – soit une progression forte, quoique plus modérée que pour l'immobilier, essentiellement imputable à la période 2004-2010 (+ 60 %, contre 0 % entre 1998 et 2004, et + 9 % entre 2010 et 2015). Il a diminué de 31 % pour les 10 % des ménages les moins bien dotés en patrimoine brut hors reste, en particulier entre 2010 et 2015 (– 30 % en euros courants), et de

15 % pour les ménages entre le 1^{er} et le 2^e décile. À l'inverse, il a augmenté de moitié pour les ménages autour de la médiane et doublé pour les 10 % les mieux dotés.

Entre 2004 et 2015, le patrimoine financier moyen des 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut hors reste a évolué plus vite que leur patrimoine immobilier moyen : + 76 % pour la première composante et + 50 % pour la seconde. Cela bénéficie aux 10 % de ménages les mieux dotés, dont le portefeuille est très diversifié : en 2015, 42 % des actifs sont placés sur des assurances-vie (dont la moitié est investie sur des contrats multi-supports), 26 % en valeurs mobilières (actions cotées ou non, Sicav, obligations, etc.), et 11 % seulement sur des produits réglementés (livrets défiscalisés, épargne-logement). À l'inverse, 65 % du patrimoine financier des 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine brut hors reste (et 45 % de celui entre le 1^{er} et le 2^e décile) est placé sur un compte courant, à rendement nominal nul ou presque. Le reste des actifs financiers des 20 % de ménages les moins bien dotés est quasiment exclusivement placé sur des livrets d'épargne défiscalisés (livret A, livret d'épargne populaire – LEP, livret de développement durable – LDD, livret Jeune). Les ménages les mieux dotés placent donc une plus grande partie de leur patrimoine financier sur des supports non réglementés, plus volatils mais à plus fort rendement potentiel. Leurs rendements ayant été supérieurs en moyenne à ceux des actifs réglementés sur les dix dernières années, cela a favorisé la croissance du patrimoine financier des ménages les mieux dotés.

10 % des ménages détiennent la moitié de la masse totale de patrimoine net de l'endettement

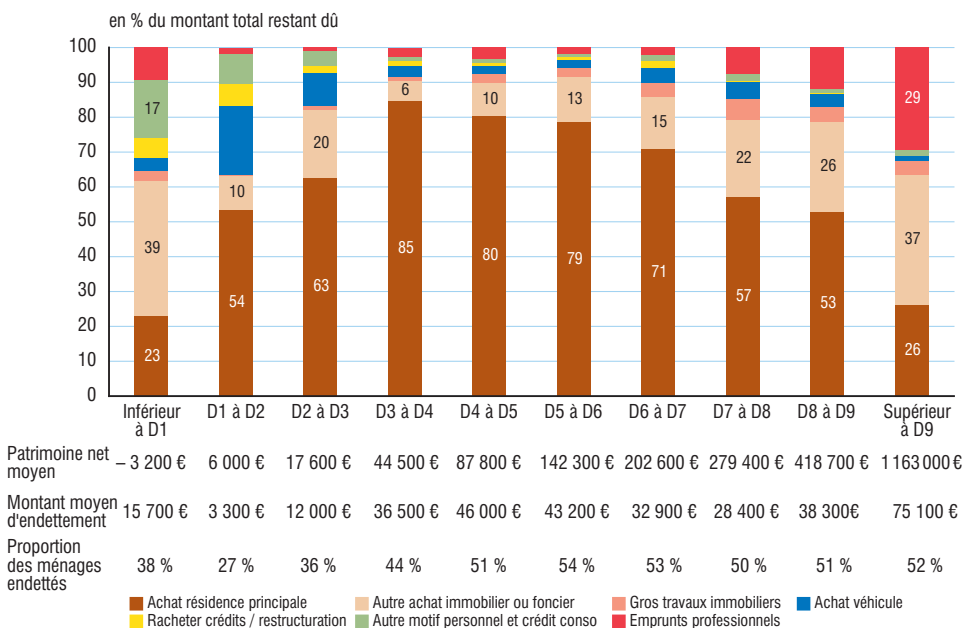
Prendre en compte l'endettement, c'est-à-dire considérer le patrimoine net plutôt que brut, modifie un peu la position des ménages dans la distribution : en répartissant la population en dix parts égales, 40 % des ménages n'appartiennent plus à la même tranche selon qu'on raisonne en patrimoine brut ou en net. Néanmoins, 94 % des ménages se situent dans la même tranche ou dans la tranche immédiatement voisine. Les inégalités restent du même ordre, puisque les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine net détiennent 49 % de la masse totale, tandis que les 50 % les moins bien dotés en possèdent seulement 6 %.

Les emprunts pour la résidence principale sont majoritaires entre le 1^{er} et le 9^e décile de patrimoine net

Les 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine net sont collectivement plus endettés qu'ils ne possèdent d'actifs : leur patrimoine net moyen est négatif (– 3 200 euros, *figure 6*), bien que seuls 2,2 % des ménages soient concernés par une valeur négative. La situation de ces ménages n'est cependant pas nécessairement plus défavorable que celle des 10 % de ménages au patrimoine net immédiatement supérieur. Ces derniers ont plus de patrimoine net (en moyenne 6 000 euros) mais cela correspond à moins d'actifs (9 300 euros contre 12 500 euros) et moins de passif (3 300 euros contre 15 700 euros), ce qui peut être pour certains d'entre eux la conséquence d'un moindre accès au marché du crédit. En effet, seuls 27 % d'entre eux ont un emprunt en cours, contre 38 % des 10 % de ménages les moins bien dotés.

Leurs emprunts sont le plus fréquemment en lien avec des achats immobiliers ou fonciers hors résidence principale (39 % du montant total d'emprunt restant dû) ou des crédits à la consommation et pour d'autres motifs personnels (17 %) (*figure 6*). Les emprunts concernant la résidence principale ne représentent que 23 % de leur endettement total, contre 53 % à 85 % du montant total à rembourser pour les ménages au patrimoine compris entre le 1^{er} et le 9^e décile. Les montants moyens à rembourser varient peu entre le 3^e et le 9^e décile – entre 28 400 euros et 46 000 euros – et la proportion de ménages endettés également – entre 44 %

6. Endettement par type d'emprunts début 2015, par tranches de patrimoine net



Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, les 10 % des ménages les moins dotés en patrimoine net (inférieur à D1) possèdent en moyenne – 3 200 euros, correspondant à un patrimoine brut de 12 500 euros dont on déduit leur endettement moyen de 15 700 euros. 38 % d'entre eux ont un emprunt en cours. En décomposant cet endettement moyen par types d'emprunts, 23 % du montant des emprunts à rembourser correspond à des emprunts pour achat de la résidence principale, et 39 % à d'autres achats immobiliers.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

et 54 %. Les montants empruntables pour ces ménages sont sans doute plafonnés en fonction de leurs revenus, et le classement en déciles de patrimoine net repose principalement sur les actifs détenus, en particulier sur la valeur de la résidence principale achetée à l'aide de ces emprunts. En comparaison, les 10 % de ménages les plus aisés en patrimoine net ont un endettement moyen à rembourser très élevé (75 100 euros) en lien avec des motifs d'emprunt différents : ils sont davantage consacrés à des investissements immobiliers (37 %) et des emprunts professionnels (29 %).

Sur l'ensemble des ménages endettés, les sommes encore dues représentent en moyenne 1,7 année de leurs revenus ; mais 10 % des ménages endettés doivent encore rembourser plus de 4,3 années de revenus.

L'écart de patrimoine est important entre propriétaires et locataires

Le clivage entre ménages peu dotés et ménages bien dotés en patrimoine, brut ou net, tient d'abord au fait de détenir un bien immobilier. Parmi les 40 % des ménages les moins dotés en patrimoine brut, seuls 12 % possèdent au moins un bien immobilier (leur résidence principale, y compris en tant qu'usufruitier, ou un autre logement), tandis que 96 % des autres ménages en détiennent un. Les 60 % de ménages les mieux dotés en patrimoine brut concentrent ainsi 99 % de la masse totale de patrimoine immobilier.

L'accèsion à la propriété de la résidence principale est particulièrement discriminante : le patrimoine brut médian des ménages accédant à la propriété s'élève à 265 000 euros, bien plus proche de celui des propriétaires n'ayant plus d'emprunt (285 600 euros) que de celui des locataires (13 200 euros), même si le remboursement d'emprunt affecte simultanément la capacité d'épargne financière. Une fois déduit le montant des éventuels emprunts privés ou professionnels en cours, les écarts se creusent entre ménages propriétaires, avec 158 500 euros de patrimoine net médian pour les accédants à la propriété contre 276 200 euros pour les non-accédants. Leur patrimoine net reste toutefois très supérieur à celui des ménages locataires (11 000 euros). La propriété principale est alors à la fois un des constituants du patrimoine et un facteur explicatif des inégalités de patrimoine au vu des inégalités d'accès au crédit.

Le statut d'occupation de la résidence principale est aussi lié à la position des ménages dans leur cycle de vie, à leur composition familiale ou à leurs ressources. En particulier, les ménages non propriétaires sont plus jeunes que la moyenne : 18 % ont une personne de référence âgée de moins de 30 ans, contre 10 % dans l'ensemble. Ce sont plus souvent des personnes seules ou des familles monoparentales, qui disposent d'un niveau de vie plus faible et habitent plus souvent dans des grandes unités urbaines.

Les inégalités au sein des ménages locataires sont également fortes : les 10 % de ménages les mieux dotés parmi les ménages locataires concentrent 66 % du patrimoine brut détenu par ces derniers.

Le niveau de vie du ménage explique une partie des disparités de patrimoine

Les écarts de niveau de vie (**revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) expliquent aussi une partie des inégalités de patrimoine [Accardo *et al.*, 2016]. Le niveau de patrimoine résultant d'un processus d'accumulation de long terme, connaître le niveau de vie des ménages sur l'ensemble du cycle de vie serait utile. Cependant, le niveau de vie mesuré une année donnée reste un bon indicateur : le taux d'épargne est en effet globalement croissant avec le niveau de vie et il est particulièrement élevé pour les 20 % de ménages aux niveaux de vie les plus élevés [Bellamy *et al.*, 2009]. De fait, début 2015, le montant du patrimoine brut détenu croît fortement avec le niveau de vie : il est en moyenne de 129 300 euros pour les 10 % de ménages ayant les plus faibles ressources et atteint 844 700 euros pour les 10 % de ménages les plus aisés.

D'après une régression des montants de patrimoine brut selon les variables disponibles dans l'enquête Patrimoine (*figure 7*), 59 % des variations de montant de patrimoine sont expliquées par les facteurs observables traditionnels (niveau de vie, âge, catégorie socioprofessionnelle, diplôme, configuration familiale, etc.). On attribue le reste des inégalités observées à d'autres facteurs plus difficilement observables (aversion au risque, tendances à la reproduction de comportements d'épargne d'une génération à l'autre).

Toutes choses égales par ailleurs, le patrimoine brut moyen des ménages des 5 % les plus aisés en niveau de vie est supérieur de 243 % à celui des ménages entre le 4^e et le 5^e décile de niveau de vie. À l'inverse, celui des ménages en dessous du 2^e décile de niveau de vie est en moyenne presque moitié moins élevé. Omettre le niveau de vie dans le modèle engendre une perte de pouvoir explicatif de 4 % au sens du **coefficient de détermination**. La seule omission plus importante est celle d'un emprunt immobilier en cours (6 %). Les ménages actuellement endettés pour un bien immobilier ont toutes choses égales par ailleurs un patrimoine brut de plus du triple (+ 267 %) des autres : l'obtention d'un prêt immobilier augmente mécaniquement le patrimoine brut d'autant.

7. Effets des différents facteurs sur le montant de patrimoine brut en 2015

	Coefficients estimés	Écart de patrimoine brut / situation de référence (en %) [= (EXP (coeff estimé - 1) x 100)]	Seuils de significativité ¹
Tranche de niveau de vie du ménage			
Inférieur au 1 ^{er} décile	-0,5	-38	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e décile	-0,7	-49	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e décile	-0,4	-35	***
Entre le 3 ^e et le 4 ^e décile	-0,1	-12	**
Entre le 4 ^e et le 5 ^e décile	Réf.		
Entre le 5 ^e et le 6 ^e décile	0,2	17	**
Entre le 6 ^e et le 7 ^e décile	0,4	45	***
Entre le 7 ^e et le 8 ^e décile	0,5	58	***
Entre le 8 ^e et le 9 ^e décile	0,6	91	***
Entre le 18 ^e et le 19 ^e vingtile	0,9	135	***
Au-dessus du 19 ^e vingtile	1,2	243	***
Âge de la personne de référence			
Inférieur à 25 ans	-1,0	-64	***
De 25 à 29 ans	-0,9	-59	***
De 30 à 34 ans	-0,8	-54	***
De 35 à 39 ans	-0,6	-43	***
De 40 à 44 ans	-0,4	-34	***
De 45 à 49 ans	-0,2	-18	***
De 50 à 54 ans	Réf.		
De 55 à 59 ans	0,0	n.s.	n.s.
De 60 à 64 ans	0,5	59	***
De 65 à 69 ans	0,7	103	***
De 70 à 74 ans	0,8	116	***
De 75 à 79 ans	1,0	161	***
De 80 à 84 ans	0,9	158	***
85 ans ou plus	1,0	165	***
Taille de l'unité urbaine			
Commune rurale	0,3	33	***
Moins de 20 000 habitants	0,2	19	***
De 20 000 à moins de 100 000 habitants	0,1	7	*
De 100 000 à 200 000 habitants	-0,1	n.s.	n.s.
Plus de 200 000 habitants, hors unité urbaine de Paris	Réf.		
Unité urbaine de Paris	-0,1	-8	**
Diplôme le plus élevé de la personne de référence			
Aucun diplôme	-0,4	-30	***
CEP, BEPC	-0,1	-8	**
BEP, CAP	Réf.		
Baccalauréat professionnel, brevet de technicien	0,2	22	***
Baccalauréat général, diplôme universitaire jusqu'à Bac+2	0,0	n.s.	n.s.
Diplôme de 2 ^e ou de 3 ^e cycle universitaire (licence, master, doctorat)	0,1	15	**
Occupation et catégorie sociale de la personne de référence			
Agriculteur	0,9	148	***
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,5	57	***
Profession libérale	0,2	26	**
Cadre	0,2	24	***
Profession intermédiaire	0,2	17	***
Employé	Réf.		
Ouvrier	0,1	n.s.	n.s.
Retraité ancien agriculteur	0,4	52	***
Retraité ancien indépendant	0,4	49	***
Retraité ancien cadre ou profession libérale	0,2	19	**
Retraité ancien salarié	0,0	n.s.	n.s.
Autre inactif	-0,3	-29	***

7. Effets des différents facteurs sur le montant de patrimoine brut en 2015 (suite)

	Coefficients estimés	Écart de patrimoine brut / situation de référence (en %) [= (EXP (coeff estimé - 1) x 100)]	Seuils de significativité ¹
Présence d'un agriculteur ou d'un indépendant actif dans le couple de référence			
Non	Réf.		
Oui	0,5	61	***
Présence d'un actif dans le ménage, occupé ou non			
Non	Réf.		
Oui	-0,1	-12	**
Période de chômage de plus d'un an au cours du cycle d'activité			
Non	Réf.		
Oui	-0,1	-13	***
Type de ménage			
Personne seule	Réf.		
Couple sans enfant	0,7	95	***
Couple avec enfants	1,0	165	***
Famille monoparentale	0,3	35	***
Ménage complexe	0,7	108	***
Nombre d'enfants dans ou hors domicile			
Aucun enfant	Réf.		
Un enfant	-0,1	-12	**
Deux enfants	0,0	n.s.	n.S.
Trois enfants	-0,1	-9	**
Quatre enfants ou plus	-0,4	-30	***
Héritage ou donation reçue			
Non	Réf.		
Oui	0,5	73	***
Aide versée			
Non	Réf.		
Oui	0,1	14	***
Difficultés à faire face aux échéances			
Non, jamais	Réf.		
Oui, par le passé	-0,2	-21	***
Oui, actuellement	-0,6	-44	***
Emprunt immobilier en cours			
Non	Réf.		
Oui	1,3	267	***
Emprunt non immobilier (privé ou professionnel) en cours			
Non	Réf.		
Oui	-0,1	-7	**
Existence d'une fratrie pendant la jeunesse			
La personne de référence et son conjoint éventuel étaient enfants uniques	0,3	39	***
L'un était enfant unique et l'autre avait des frères/sœurs	0,0	n.s.	n.S.
La personne de référence et son conjoint éventuel avaient des frères/sœurs	Réf.		
Parents en vie ou décédés			
Les deux parents de la personne de référence ou ceux du conjoint sont décédés	Réf.		
Un seul parent de la personne de référence ou du conjoint est décédé	0,0	n.s.	n.S.
Les parents de la personne de référence et ceux du conjoint éventuel sont tous en vie	0,2	19	***
Parents détenteurs d'un patrimoine			
Non	-0,3	-28	***
Oui	Réf.		

1. Les coefficients sont significatifs au seuil de : *** 1 %, ** 5 %, * 10 %.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Lecture : début 2015, toutes choses égales par ailleurs, les ménages ayant reçu un héritage ou une donation au cours de leur vie ont un patrimoine brut de 73 % plus élevé que ceux qui n'en ont pas reçu.

Note : la variable expliquée du modèle est le logarithme du patrimoine brut du ménage. Le coefficient de détermination (R²) de ce modèle, qui quantifie l'effet des facteurs sur les inégalités de patrimoine et évalue le pouvoir explicatif du modèle, est de 59 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

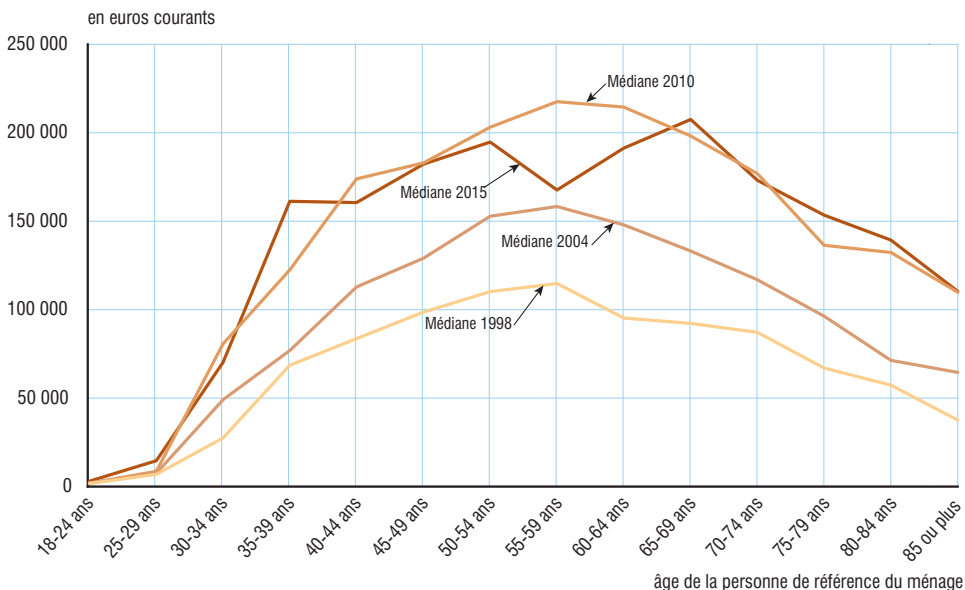
Le patrimoine des 55-64 ans plus bas que celui des 50-54 ans, et en baisse depuis 2010

L'âge est aussi un déterminant majeur du niveau de patrimoine. Théoriquement, les besoins de consommation et les capacités d'épargne dépendent fortement de la position dans le cycle de vie, le patrimoine résultant d'une logique d'accumulation puis de désaccumulation visant à lisser le niveau de la consommation au cours de l'existence : les ménages s'endettent et consomment plus qu'ils n'épargnent en début de cycle de vie, puis augmentent leur épargne, avant de désépargner lorsque leurs revenus baissent au moment de la retraite. Pour chaque vague d'enquête de 1998 à 2010 en France métropolitaine, le patrimoine médian augmente ainsi avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 55-59 ans et diminue ensuite (*figure 8*).

Mais en 2015, le patrimoine médian des 55-59 ans et des 60-64 ans est inférieur à celui des 50-54 ans (*figure 8*). Or, en observant l'effet de l'âge toutes choses égales par ailleurs, la richesse continue de croître (ou stagner) avec l'âge en 2015 (*figure 7*) : les ménages dont la personne de référence a entre 55 et 59 ans ont un patrimoine brut non significativement différent de celui des ménages de référence de 50-54 ans mais celui des 60-64 ans est supérieur de 59 % ; le patrimoine brut continue ensuite de croître jusqu'à + 165 % pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 85 ans ou plus. Le patrimoine médian plus faible des 55-59 ans et des 60-64 ans doit donc s'expliquer par d'autres effets, liés au type de ménage ou à la catégorie socioprofessionnelle. Par exemple, les 60-64 ans vivent plus souvent seuls et ont moins souvent un indépendant actif dans le ménage, caractéristiques qui se traduisent par un patrimoine inférieur toutes choses égales par ailleurs.

Il ressort en tout cas qu'en comparaison de leurs homologues de 2010, les 55-64 ans de 2015 disposent d'un patrimoine brut hors reste médian et moyen plus faible (*figure 8*). Cela

8. Évolution du patrimoine brut hors reste médian par âge, entre 1998 et 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Note : le patrimoine retenu est le patrimoine brut hors reste (donc hors objets de valeur, etc.) en euros courants.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

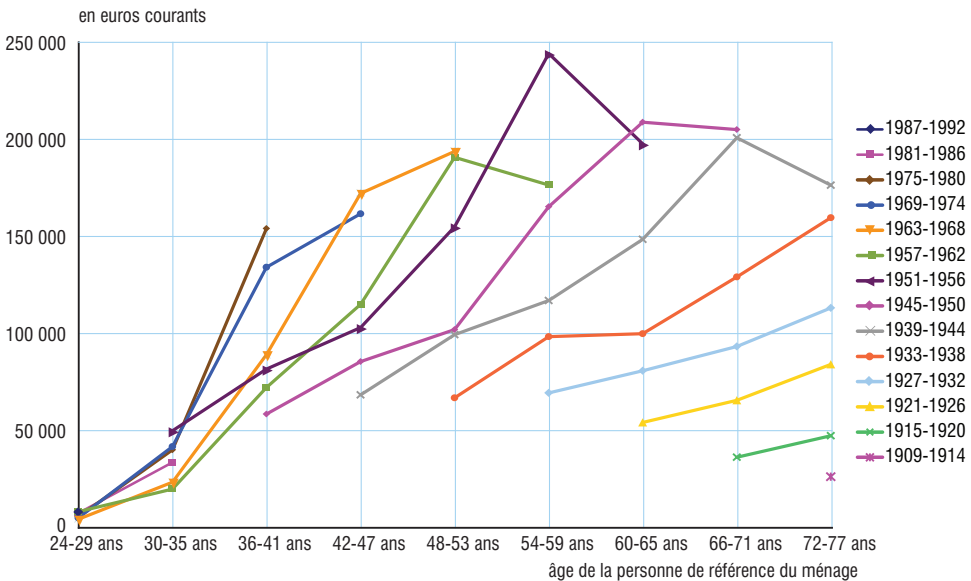
s'explique par un patrimoine immobilier plus faible (inférieur de 21 000 euros) et une valeur moindre des entreprises qu'ils possèdent (inférieure de 18 000 euros). Plus précisément, les 55-64 ans en 2015 détiennent moins de patrimoine immobilier que leurs homologues en 2010 (taux de détention inférieur de 5 points, de 75,3 % à 70,5 %), et la valeur du patrimoine de ceux qui en détiennent est aussi légèrement plus faible en moyenne (inférieure de 3 %).

Entre 2010 et 2015, le patrimoine cesse d'augmenter à génération donnée après 50 ans

Ces phénomènes d'accumulation puis de désaccumulation peuvent aussi s'expliquer par des effets générationnels, tenant au fait que le contexte économique, l'âge d'entrée dans la vie active ou la fiscalité ont différé d'une génération à l'autre [Bernard *et al.*, 2015]. L'utilisation conjointe des six enquêtes sur le patrimoine réalisées en France métropolitaine entre 1986 et 2014-2015 permet d'en mesurer les effets.

Tout d'abord, pour les générations 1939-1944 et 1945-1950, la décroissance du patrimoine intervient après le passage à la retraite alors qu'en 2015, pour les générations 1951-1956 et 1957-1962, elle commence avant 65 ans (*figure 9*). Les nouveaux ménages retraités accumulent donc beaucoup moins tard que leurs aînés. Par ailleurs, à âge donné, le patrimoine médian a fortement augmenté en euros courants entre les générations nées au début des années 1900 et celles nées entre 1939 et 1944 (*figure 9*), probablement parce que le contexte économique favorable des Trente Glorieuses a permis d'élever le niveau de vie, et donc la capacité d'accumulation de la population génération après génération [Clerc *et al.*, 2011]. Ce constat, qui se vérifie en euros constants, n'est pas imputable à la hausse des prix à la consommation.

9. Patrimoine médian par génération suivant l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Note : le patrimoine retenu est le patrimoine brut hors reste (donc hors objets de valeur, etc.) en euros courants.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986 et 1991-1992, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

Les générations nées après guerre ont toutes un patrimoine médian proche à âge donné jusqu'à la fin des années 1990, et croissant durant leur vie active. Le boom immobilier des années 2000 a ensuite permis à chaque génération ayant acquis de la pierre de voir son patrimoine progresser à un niveau plus élevé que celui de la génération précédente au même âge [Lamarche et Salembier, 2012]. Ainsi, le patrimoine médian augmente de manière très soutenue autour de 35 ans (respectivement 40, 45, 50 ans) pour les générations 1969-1974 (respectivement 1963-1968, 1957-1962, 1951-1956).

Entre 2010 et 2015 le patrimoine des ménages cinquantenaires baisse. L'aspect de la courbe apparemment « en cloche » du patrimoine médian par tranche d'âge se retrouve ainsi à génération donnée : on observe réellement une désaccumulation du patrimoine à partir d'un certain âge, qu'il sera intéressant de confirmer avec les prochaines vagues d'enquête.

Des patrimoines plus élevés pour les indépendants, les couples et les personnes ayant hérité

Le montant de patrimoine dépend ensuite de l'occupation professionnelle : à autres caractéristiques égales, un ménage dont la personne de référence est agriculteur en activité détient en moyenne un patrimoine deux fois et demi plus élevé qu'un ménage d'employé. Plus généralement, les ménages dont la personne de référence ou son conjoint est un agriculteur ou un indépendant en activité ont un patrimoine 1,6 fois plus élevé en moyenne que les autres. Cela s'explique par le fait qu'ils détiennent des biens professionnels ou encore qu'ils épargnent davantage et de façon plus diversifiée pour préparer leur cessation d'activité.

Entre les ménages de salariés, les écarts de patrimoine sont en moyenne un peu plus faibles : l'écart entre celui des cadres et celui des employés est de 24 %, en faveur des premiers ; cela renvoie peut-être à l'anticipation par les cadres d'un moindre taux de remplacement lors du passage à la retraite, ou encore à des différences d'accès au crédit, qui joue un rôle primordial dans l'accession à la propriété.

La composition familiale du ménage joue également un rôle dans le patrimoine détenu : toutes choses égales par ailleurs (en particulier à niveau de vie et âge donnés), celui des couples avec enfants est de 2,6 fois supérieur à celui des personnes seules, et celui des couples sans enfant est le double. La capacité d'épargne varie donc au-delà de ce que permettent de capter les différences de niveau de vie et la taille du ménage (intégrée par la mesure du niveau de vie). La volonté de former un patrimoine à transmettre à ses enfants peut ainsi motiver la constitution d'un patrimoine et inversement, le fait de disposer d'un patrimoine confortable peut influencer sur la décision d'avoir des enfants. Le nombre d'enfants, qu'ils soient présents dans le ménage ou qu'ils vivent ailleurs, a par contre un effet assez faible sauf pour les fratries de quatre enfants ou plus (- 30 %).

Avoir reçu un héritage ou une donation va de pair avec un patrimoine en moyenne 1,7 fois plus élevé. Le patrimoine est plus élevé aussi lorsque les parents de la personne de référence ou du conjoint étaient détenteurs d'un patrimoine. De même, le fait d'être enfant unique joue positivement sur le niveau de patrimoine : à autres caractéristiques égales, les ménages dont la personne de référence, et son conjoint s'il existe, sont enfants uniques ont un patrimoine 1,4 fois supérieur en moyenne.

Par ailleurs, avoir ou avoir eu des difficultés à faire face aux échéances (loyer, impôts, etc.) ou connu une période de chômage au cours du cycle d'activité va de pair avec un montant de patrimoine plus faible, probablement du fait que les ménages concernés puisent dans leurs économies – s'ils en ont – pour y faire face. ■

L'enquête Patrimoine et ses évolutions

Depuis 1986, l'Insee réalise, tous les six ans environ, une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages. L'enquête Patrimoine 2014-2015 s'est déroulée entre octobre 2014 et février 2015, en France métropolitaine, en Guadeloupe et à La Réunion. Plus de 20 000 ménages en logement ordinaire ont été échantillonnés et 12 000 ont répondu à l'enquête. Les données présentées sont fondées sur leurs réponses, avant tout calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

Comme ses prédécesseurs, le questionnaire de l'enquête Patrimoine 2014-2015 porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel), et il intègre pour la première fois des questions sur le patrimoine résiduel (biens durables, véhicules, bijoux, œuvres d'art, etc.). Il rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine : description du cycle d'activité professionnelle, de la situation patrimoniale des parents, de leur situation familiale, etc. Les revenus sont obtenus par appariement de l'enquête avec les données fiscales et sociales.

Dans l'enquête Patrimoine 2014-2015, la méthode utilisée pour mesurer la valeur des véhicules, biens durables, bijoux et œuvres d'art a été modifiée par rapport aux vagues d'enquête précédentes, pour satisfaire les objectifs d'harmonisation des questionnements poursuivis par le dispositif européen HFCS (voir *annexe Sources et méthodes*). L'enquête demande désormais directement aux ménages d'évaluer la valeur

de ces actifs restants, plutôt que de calculer la composante « reste des actifs » par la différence entre le patrimoine total déclaré par les ménages et les composantes financières, immobilières et professionnelles. Cette évolution a eu pour effet d'augmenter de manière significative la part de la composante « reste des actifs » dans le total des actifs déclarés par les ménages (de 4,7 % à 7,8 %) d'une enquête à l'autre, notamment parmi les ménages les plus modestes pour lesquels ce type de patrimoine a un poids particulièrement important : début 2015, les 10 % de ménages aux plus faibles patrimoines (D1) possèdent au maximum 4 300 euros de patrimoine brut si on inclut les véhicules, l'équipement de la maison, les bijoux et les œuvres d'art (respectivement 2 700 euros début 2010) contre 700 euros sinon « hors reste » (respectivement 900 euros). Seul le patrimoine brut hors reste issu de l'enquête Patrimoine 2014-2015 est donc comparable à celui des précédentes éditions.

Les DOM hors Mayotte sont intégrés dans le champ de l'enquête depuis 2009-2010. Les séries longues portent de ce fait sur la France métropolitaine, les évolutions entre 2010 et 2015 pouvant porter sur l'ensemble de la France hors Mayotte. D'autres changements dans la méthodologie de l'enquête ont pu affecter les montants des agrégats de patrimoine (*figure*) [Accardo *et al.*, 2014 ; Ferrante *et al.*, 2016].

Enfin, les résultats issus des séries longues sont en euros courants ; les constats se vérifient également en euros constants (compte tenu de l'évolution des prix à la consommation sur la période).

Récapitulatif des principales innovations des enquêtes sur le patrimoine de l'Insee de 1986 à 2014-2015

	1986	1991-1992	1997-1998	2003-2004	2009-2010	2014-2015
Champ géographique	France métropolitaine	France métropolitaine	France métropolitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France hors Mayotte
Échantillonnage et collecte	Collecte en face-à-face avec questionnaire papier		Passage à une collecte en face-à-face assistée par ordinateur portable		Surreprésentation des hauts patrimoines, et de ce fait meilleure qualité du patrimoine professionnel	
Questionnaire et agrégats		Patrimoine professionnel et emprunts plus détaillés	Meilleure qualité du questionnaire (davantage de filtres, contrôles de cohérence) grâce à l'informatisation	Améliorations du questionnaire et des imputations de montants si non-réponse	Tranches plus fines pour les hauts patrimoines	Collecte de la valeur du patrimoine restant, et rupture de série sur le patrimoine brut. Questions de montants posées d'abord en clair puis en tranches

Définitions

Patrimoine brut : montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) en sont exclus. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours.

Patrimoine brut hors reste : patrimoine brut réduit à ses composantes immobilières, financières et professionnelles, hors biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (*encadré*).

Patrimoine net : montant total des actifs détenus par un ménage duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits (contractés pour acquérir un bien immobilier, un bien d'équipement, ou pour tout autre motif personnel ou professionnel).

Étudier le patrimoine brut revient à attribuer aux ménages, dès la signature d'un achat, sa valeur totale et donc à anticiper le patrimoine net dont ils disposeront plus tard. Le patrimoine net représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête, mais observer le patrimoine brut permet de mieux comprendre les comportements de consommation des ménages.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Coefficient de détermination (R^2) : pour quantifier l'effet des facteurs socio-démographiques sur les inégalités de patrimoine et évaluer le pouvoir explicatif d'un critère, il est possible de mesurer leur impact sur le pourcentage de variance expliquée dans un modèle économétrique prenant en compte l'influence conjointe de tous les facteurs : on utilise pour ce faire le coefficient de détermination ou R^2 du modèle. Il permet de mesurer la qualité d'ajustement des estimations de l'équation de régression, et représente la part de la variance de patrimoine expliquée par le modèle. Le pouvoir explicatif d'un facteur donné est mesuré en comparant l'écart entre le R^2 du modèle complet et le R^2 du modèle sans ce facteur, donc l'écart de variance expliquée avec et sans ce critère.

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : il mesure le degré d'inégalité d'une distribution (de revenu, de patrimoine, etc.) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

Accardo J., Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M., « La détention d'actifs patrimoniaux début 2015 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Accardo J., Arrondel L., Lamarche P., « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », *Économie et Statistique* n° 472-473, Insee, 2014.

Bellamy V., Fesseau M., Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : des écarts plus marqués sur les revenus que sur la consommation », *Insee Première* n° 1265, novembre 2009.

Bernard J.-B., Berthet L., « Patrimoine financier des ménages français : quelles évolutions en 20 ans ? », *Document de Travail* n° G2015/18, Insee, décembre 2015.

Clerc M.-E., Monso O., Pouliquen E., « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », Dossier in *L'économie française – comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M., « Le patrimoine des ménages début 2015 – Repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, novembre 2015.

Ferrante A., Guillas D., Solotareff R., « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.

Lamarche P., Salembier L., « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
